

## Protégez votre épargne-retraite avec l'avenant Valurenté

Assurance invalidité



### POUR PLANIFIER VOTRE RETRAITE, VOUS DEVEZ VOUS POSER DE NOMBREUSES QUESTIONS, NOTAMMENT

- Quand ai-je l'intention de prendre ma retraite?
- Quel est le niveau de vie que je vise?
- Combien devrai-je économiser pour atteindre mes objectifs?
- Combien puis-je me permettre d'économiser tous les mois?
- Quel degré de risque suis-je prêt à prendre pour mes placements?

Mais qu'advient-il de votre planification si une invalidité vous empêche de travailler pendant quelques années? Ce risque est plus réel que vous ne le pensez. Même s'il varie selon l'âge et le type d'emploi, il n'en reste pas moins qu'un Canadien sur trois souffrira d'une invalidité de longue durée à un moment ou un autre de sa vie professionnelle. Et, en moyenne, ce

type d'invalidité dure plus de trois ans.\* Demandez-vous ce qu'il adviendra du financement de votre revenu de retraite si vous devenez invalide demain.

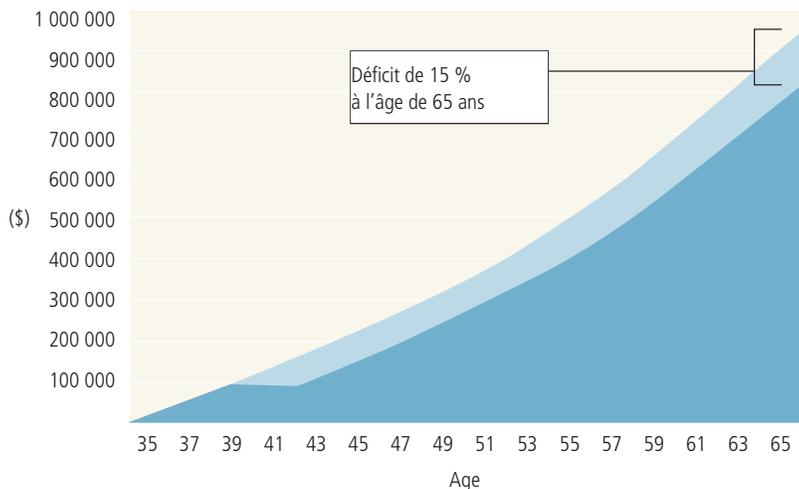
Même si vous êtes couvert par un régime de remplacement du revenu, vous cesserez de toucher la totalité de votre salaire. Disposerez-vous de suffisamment d'argent pour continuer à épargner? Si votre employeur a un régime de retraite, continuera-t-il d'y cotiser pour vous pendant votre congé de maladie? Même une invalidité relativement courte peut bouleverser la planification financière de votre retraite. Une fois que vous serez rétabli et aurez repris votre travail, comment allez-vous remédier à la situation? Devrez-vous prendre votre retraite plus tard, envisager un niveau de vie inférieur pendant votre retraite, épargner davantage pour combler le déficit ou prendre davantage de risques de placement?

\* Commissioners' Individual Disability Table A (CIDA 1985).

## IL EXISTE UNE AUTRE SOLUTION

L'avenant Valurent assure la continuité du financement de votre revenu de retraite en cas de blessure ou de maladie. Pour un investissement supplémentaire modique, l'avenant Valurent vous protège contre le risque énorme que pose une invalidité. La rente est déposée en votre nom dans un contrat de placement de Manuvie qui offre une gamme complète d'options de placement.

**Le tableau suivant illustre l'effet possible d'une invalidité sur votre épargne-retraite :**



Les valeurs illustrées se fondent sur les hypothèses suivantes : âge à l'établissement, 35 ans; cotisation mensuelle, 1 000 \$; taux d'intérêt, 6 %; âge au début de l'invalidité, 40 ans; durée de l'invalidité, trois ans.



L'avenant Valurent est offert par Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers). Ce document est protégé par le droit d'auteur. Il ne peut être reproduit sans l'autorisation écrite de Manuvie. Les noms Manuvie et Assurance Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûr, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.